

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le **23 JUIN 2016**

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Bureau des Affaires Juridiques  
et de la Légalité  
Affaire suivie par : Philippe Mariani  
☎ : 04 93 72 29 37

✉ : [philippe.mariani@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:philippe.mariani@alpes-maritimes.gouv.fr)

📁 : K:\DRCL\Aff-Jurid-Legalité\ASL Enquêtes FPT\Enquêtes servitudes\Castillon\PisteDFCI\AvisPorterConnaissance.odt

## Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

### Commune de Castillon

Projet de création d'une piste de défense des forêts contre les incendies, dite de DFCI,  
et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement

#### AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D' UN PORTER À CONNAISSANCE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

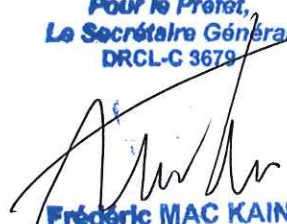
Informe les propriétaires et ayants droit concernés qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Castillon (06500), en exécution de l'arrêté préfectoral du **23 JUIN 2016**, au porter à connaissance du projet du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, pour la piste de Sainte-Agnès – Col de Castillon, de création d'une voie de DFCI et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement permettant d'assurer la continuité et la pérennité de cette piste.

Ce projet permettra de régulariser le statut patrimonial de la piste de Sainte-Agnès – Col de Castillon, indispensable à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêts, afin d'en garantir la continuité et la pérennité.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Castillon du lundi 18 juillet 2016 au lundi 26 septembre 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Les propriétaires et ayants droit pourront pendant toute ladite période faire connaître par écrit leurs observations au préfet des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Préfecture des Alpes-Maritimes - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau des affaires juridiques et de la légalité - Centre administratif départemental, 147 bd du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DRCL-C 3679



Frédéric MAC KAIN

